

Du multipartisme et de la problématique de la liberté en Afrique subsaharienne : cas de la Côte d'Ivoire

Kouamé Hyacinthe KOUAKOU
Université Alassane Ouattara de Bouaké
kouakou_h@yahoo.fr

Résumé: Le retour au multipartisme, en Afrique subsaharienne en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, dès 1990, est loin de découler du bon vouloir des pouvoirs en place. Il se révèle, au contraire, comme la conséquence de pressions multiformes, émanant aussi bien des populations africaines que de l'extérieur, notamment de la France. En somme, le retour au multipartisme, en Afrique subsaharienne, mû par une exigence de liberté, est l'effet de facteurs aussi bien internes qu'externes. Mais s'il est vrai que le multipartisme est censé consacrer le règne de la liberté, il n'en demeure pas moins que sa pratique au quotidien ne va sans poser problème. L'analyse de la réalité sociopolitique ivoirienne laisse, en effet, apparaître de réelles entorses à la liberté, sous toutes formes, à l'ère du multipartisme. Toute chose qui nous amène à douter de l'effectivité de la cohabitation entre le multipartisme et la liberté. C'est pourquoi il devient plus que jamais impérieux de rechercher les moyens et les mécanismes par lesquels la liberté pourra retrouver ses conditions de possibilité en Côte d'Ivoire, à l'ère du multipartisme.

Mots-clés: Afrique subsaharienne, Côte d'Ivoire, Démocratie, Liberté, Multipartisme.

Abstract: From 1990, the return to multipartism in Sub-Saharan Africa in general and in Cote d'Ivoire in particular is far from being the result of the goodwill of the powers in place. On the contrary, it turns out to be the consequence of multifaceted pressures emanating from both African populations and from outside; in particular, from France. In short, the return to multipartism in sub-Saharan African, driven by a demand for freedom, is the effect of both internal and external factors. But if it is true that multipartism is supposed to consecrate the reign of freedom, the fact remains that its daily practice is not without its problems. The analysis of the Ivorian socio-political reality indeed reveals real sprains to freedom in all forms, in the era of multipartism. Anything that leads us to doubt the effectiveness of the cohabitation between multipartism and freedom. This is why it is becoming more imperative than ever to seek the means and the mechanisms by which freedom can regain its conditions of possibility in Cote d'Ivoire in the era of multipartism.

Key words: Côte d'Ivoire, Democracy, Freedom, Multipartism, Sub-Saharan African.

Introduction

Après trois décennies de règne du parti unique, l'année 1990 consacre, pour la quasi-totalité des pays d'Afrique au sud du Sahara, l'émergence d'un ordre politique nouveau : le multipartisme. Outre le pluralisme politique qu'il implique, le multipartisme suppose la pluralité de visions idéologiques, la liberté d'opinion et d'expression et l'instauration d'un mouvement d'opposition. Il a, de tout temps, été réclamé, en vue de sortir du joug de

l'oppression et de la répression, symbolisé par le règne du parti unique, farouchement opposé à toute forme de critique et de contestation. Son avènement semble donc consacrer le printemps de la liberté. En cela, « le multipartisme fait partie intégrante du processus démocratique ». (C. Bouquet, 2007). Pourtant, presque trois décennies après, le bilan reste des plus contrastés. En réalité, le pouvoir n'a cessé d'affirmer son autoritarisme à l'égard de l'opposition qu'il tend à museler. Celle-ci peine donc à avoir voix au chapitre. Elle n'a d'autre alternative, dans ces conditions, que d'opter pour son ralliement au pouvoir, seul gage de la survie, tant politique que matérielle de ses leaders. Ceci s'illustre, en Côte d'Ivoire, par exemple, par le processus d'inféodation des partis politiques influents, ou de leurs principaux cadres, au pouvoir, à travers la mise en place de la coalition politique qu'est le RHDP (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix), animé par la volonté de s'ériger en parti supra-national. Le parti au pouvoir semble ainsi s'opposer à toute remise en cause de son action, à toute forme de contestation, avec en prime le culte de la pensée unique, consacrant ainsi une forme d'unanimité, et donnant par conséquent l'impression d'un retour au monopartisme. C'est ainsi qu'il est fait état de violations répétées des libertés individuelles et de multiples atteintes aux droits de l'homme, à travers de fréquentes arrestations d'opposants pour des délits d'opinion ou pour divers motifs dont la légitimité reste des plus contestables. La presse de l'opposition, quant à elle, n'est pas plus à l'abri de cette répression larvée. Dès lors, l'avènement du multipartisme, en Afrique subsaharienne en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, consacre-t-il le règne effectif de la liberté? N'est-ce pas la quête de la liberté qui a conduit à la revendication du multipartisme sur les décombres du monopartisme? Mais la liberté, à l'ère du multipartisme, ne relève-t-elle pas de l'utopie? Comment créer, dès lors, les conditions de possibilité et de concrétisation de la liberté dans un système multipartisan? Les réponses à ces interrogations constitueront les axes majeurs de cette réflexion qui repose à la fois sur une approche sise au carrefour de l'analyse, de la critique, de l'histoire et de l'expérience, dans le but de faire l'état des lieux du multipartisme en Afrique au Sud du Sahara en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, pour ce qui est de son rapport à la liberté.

1. De l'exigence de liberté à la revendication du multipartisme : l'histoire d'une naissance au forceps

Affirmer, d'emblée, que l'exigence de liberté a conduit à la revendication du multipartisme, c'est reconnaître que le système de parti unique est apparu comme l'autel sur lequel étaient sacrifiées les libertés individuelles. En effet, au lendemain des indépendances, acquises, pour la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara, à partir de 1960, à quelques exceptions près, l'accent a été mis sur la construction de l'unité nationale. C'est pourquoi, estimant qu'une telle construction ne pouvait s'accommoder d'une divergence d'opinions, sous-tendue par le pluralisme politique, les leaders politiques d'alors, les « pères des indépendances », ont cru bon de renoncer à un tel pluralisme, qui aura prévalu au temps de la période coloniale et des luttes émancipatrices.

Mais, au-delà même du pluralisme politique, ce que les leaders africains redoutaient par-dessus tout, au lendemain des indépendances, c'était surtout l'exploitation et la manipulation politiques des groupes ethniques. Ils voulaient, de ce fait, prémunir les jeunes États africains contre les dérives du tribalisme, car la tendance est qu'on s'identifie plus à son ethnie ou à sa tribu qu'à l'État. En effet, « les européens avaient une nation dont ils voulaient faire un État indépendant, tandis que les Africains avaient des États - les entités coloniales existantes sur lesquelles les Européens exerçaient leur domination - et ils réclamaient l'indépendance de ces entités, pour qu'elles puissent devenir des nations ». (P. Bohannan & P. Curtin, 1973, p. 44). Dans l'esprit donc de ses concepteurs, le parti unique n'est autre que le symbole de l'unité nationale.

Mais, à en croire I. B. Kaké, sa réalisation est plus fondée sur la peur que sur une réelle volonté commune d'appartenir à une même entité politique. C'est en cela qu'il explique les ralliements au parti au pouvoir juste après les indépendances, comme ce fut le cas en Guinée: « Il semble bien que la peur y ait été pour beaucoup dans ces ralliements aussi soudain qu'inconditionnels. Les hommes bien placés veulent sauver leur poste sinon leur tête et Sékou Touré ne demande pas mieux... l'unité nationale, donc, mais bien souvent faute d'autre choix ». (I. B. Kaké, 1987, pp. 103-104). Au-delà de ces ralliements « volontaires », on assiste également à ce que Kaké nomme la « caporalisation des mouvements de jeunes », décidée par Sékou Touré, un jour de mars 1959, soit un an après l'indépendance¹ de la Guinée. C'est ce que révèlent clairement ces mots de Sékou Touré, cité par Kaké: « À partir de ce jour, aucune organisation de jeunes étudiants – équipes sportives, scouts, associations culturelles ou religieuses – n'a d'existence légale en Guinée. Tous doivent se fondre désormais dans la JRDA². En feront obligatoirement partie tous les jeunes garçons et filles âgés de 10 à 25 ans ». (I. B. Kaké, 1987, p. 93). L'unité nationale doit commencer à la base. La jeunesse, avenir ou fer de lance de toute nation, doit comprendre la nécessité d'une telle unité afin que sa réalisation effective, sinon sa poursuite, soit pour elle une préoccupation permanente.

L'unité, fondement de la construction de la nation ivoirienne, aura été le vœu cher à Félix Houphouët-Boigny, « Père de la nation », premier Président de la République, et qui aura conduit les destinées de son pays de l'indépendance, le 7 Août 1960, au 7 Décembre 1993, date de son décès. Une telle unité paraissait nécessaire, à ses yeux, afin de réaliser le développement, seul moyen de réduire les disparités entre les citoyens et les régions, contribuant ainsi à une juste répartition des richesses. Pourtant, « nous sommes en Afrique, et qui plus est en Côte d'Ivoire, un pays que ses frontières artificielles, héritées de la colonisation, ne prédisposaient guère à l'unité avec ses quelque soixante ethnies et presque autant de langues vernaculaires ». (P.-H. Siriex, 1986, p. 199). Il apparaît donc plus qu'urgent d'aller à l'unité. C'est à ce prix que sera possible la paix sociale. (K. N'guessan, 2015). Houphouët-Boigny voulait faire de son pays un havre de paix dans une sous-région ouest-africaine coutumière de l'instabilité politique, à travers les coups d'État militaires, les rébellions armées et autres tentatives de sécession.

¹ L'indépendance de la Guinée est intervenue le 2 octobre 1958.

² Jeunesse Révolutionnaire Démocratique Africaine, organisation unique de jeunes directement dépendante du parti démocratique de Guinée (PDG).

Houphouët-Boigny peut alors se féliciter d'avoir réussi sa politique de parti unique, d'autant plus que trois décennies durant, il aura non seulement garanti la paix à son pays, mais aura surtout réussi à créer les conditions d'une relative prospérité économique. Au milieu des années 1960, on a vanté le modèle économique ivoirien en parlant de « miracle économique ». Le pays s'était même payé le luxe d'avoir le même taux de croissance que les actuels dragons d'Asie: Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan.

Mais le modèle politique mis en avant par Houphouët-Boigny, adossé au parti unique connaîtra ses limites. En effet, en dépit de la « démocratie à l'ivoirienne » qu'il prétendait pratiquer, en instaurant une compétition au sein de son parti, en l'occurrence le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, section du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA), à travers les élections législatives et municipales, il n'en demeure pas moins qu'il est apparu, pour l'essentiel, comme un leader incontesté, avec une gestion autocratique et paternaliste du pouvoir. Les élections présidentielles n'étaient qu'un plébiscite, et sa figure dominait le paysage politique. C'est cette image que dépeint si bien K. N'guessan (2015), lorsqu'il écrit: « On fait tout pour lui faire plaisir. Il a toujours raison. D'ailleurs, il est le seul à penser. Les hommes politiques ne pouvaient faire de discours sans faire référence à ses propos et pensées ».

Houphouët-Boigny prétendait garantir la liberté à ses concitoyens à travers la prospérité de l'économie, comme il aimait à le marteler: « L'homme qui a faim n'est pas un homme libre ». L'ivoirien pouvait donc entretenir l'illusion de la liberté tant qu'il pouvait manger à sa faim, tant que, des principaux dignitaires du régime au simple employé, on pouvait puiser impunément dans les caisses de l'État, tant que pouvait perdurer la formule: « On ne regarde pas dans la bouche du grilleur d'arachide », pour montrer qu'il était illusoire de vouloir contrôler les ressources de celui qui a à charge la gestion des deniers publics, érigeant ainsi la corruption en mode de gestion étatique. En somme, cette période faste de la vie des ivoiriens était apparue comme une ère de liberté.

Pourtant, la liberté ne saurait se réduire à la seule matérialité de l'existence. Si l'avoir peut constituer un pan de la liberté, il ne saurait en constituer le tout. Bien plus, les effets pervers du choc pétrolier des années 1970, qui conduisent aux politiques d'ajustement structurel, sous la houlette des Institutions de Brettons Woods (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale), mettent à nu les limites du modèle ivoirien. La crise économique fait alors comprendre à l'Ivoirien qu'il n'a pas toujours été aussi libre qu'il le croyait. C'est alors que des voix de plus en plus discordantes commencent par se faire entendre, amplifiant ainsi celle des « contestataires » de la première heure qui avaient ouvertement dénoncé, au péril de leur vie, le système, à l'image de Laurent Gbagbo qui a dû s'exiler en France.

De plus en plus, en Côte d'Ivoire, comme partout ailleurs en Afrique au Sud du Sahara, des voix s'élèvent pour contester la fin du monopartisme, et exiger en retour la démocratie dont l'ossature principale n'est autre que le multipartisme. En première ligne de la contestation, c'est-à-dire des « catalyseurs de la démocratie », selon l'expression de P. J. M. Tedga, on retrouve une diversité d'acteurs, au nombre desquels les étudiants, qui auront joué

un rôle décisif, même s'ils ne sauraient, à eux seuls, revendiquer la paternité de l'ouverture à la démocratie.

Y. Konaté (2002, p. 780) résume fort à propos la situation:

Les programmes d'ajustement structurel se rectifièrent les uns après les autres puis, en 1990, la coupe fut pleine. Et déferla sur l'Afrique des pères fondateurs, l'ouragan des libertés. Les exigences des jeunes et des travailleurs tonnèrent et développèrent un tourbillon sociopolitique qui enfla. Les dictateurs plièrent, certains se cassèrent et furent emportés par la colère des foules. Quelques pays s'offrirent des conférences nationales, mais tous écopèrent du pluralisme politique. Une nouvelle génération de politiciens émergea. En Côte d'Ivoire, comme partout en Afrique, les étudiants furent le fer de lance de cette contestation.

Une banale panne d'électricité, survenue un soir de février 1990, à la cité universitaire de Yopougon, la plus grande commune d'Abidjan et même de la Côte d'Ivoire, aura précipité, selon Y. Konaté, les étudiants ivoiriens dans le combat pour l'instauration du multipartisme et de la démocratie, le 30 avril 1990.

Cette précision de Konaté permet ainsi de relativiser la position de tous ceux qui avaient plutôt plaidé en faveur de la primauté des facteurs externes à l'Afrique, pour faire droit à la remarque de Paulin Hountondji qui insiste sur les causes internes, saluant donc l'action de ces hommes et de ces femmes qui ont eu le courage de dire non à l'autocratie, de dire non à la misère, dans un contexte de dégradation continue des conditions de vie et d'existence. (P. J. Hountondji, 1999, p. 51).

Au final, il convient de relever que le passage au multipartisme et à la démocratie, en Afrique au Sud du Sahara en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, est moins l'effet d'une volonté des dirigeants en place que de la pression exercée sur eux en cette fin de la décennie 1980, et en de début de l'année 1990. Aux pressions multiformes venues de l'extérieur, au nombre desquelles figure en bonne place « l'ultimatum » du Président français François Mitterand, lors du XVIème Sommet des Chefs d'État d'Afrique et de France, tenu à la Baule, le 20 Juin 1990, enjoignant ses pairs Africains de s'inscrire résolument dans la voie de la démocratie, (E. Fottorino et al, 1992, p. 24-25), ont fait écho la détermination et la volonté des masses africaines d'en finir avec le système de parti unique.

C'est donc sous la contrainte que les autocrates d'hier ont dû songer à la libéralisation de l'espace politique, au point où C. Bouquet (2007) parle de « l'injonction démocratique ». C'est ce qui fait dire à P. J. Hountondji (1999, p. 63) que « les libertés ne s'octroient pas, mais s'arrachent. Les privilégiés ne renoncent pas d'eux-mêmes à leurs privilèges. Ils n'y consentent que sous la contrainte ». Il est donc clair que le retour au multipartisme, en Afrique au Sud du Sahara, comme en Côte d'Ivoire, s'est fait au forceps. D. Bailly (1995) y voit même « la double mort d'Houphouët-Boigny ». Mais, le retour au multipartisme a-t-il, pour autant, accouché d'une réelle liberté?

2. Multipartisme et liberté : l'impossible cohabitation?

La réinstauration du multipartisme était censé déboucher sur l'avènement de la démocratie, et donc de la liberté sous toutes ses formes. Mais trois décennies après, le bilan reste des plus contrastés, au point où l'on s'interroge parfois sur l'opportunité et les retombées de sacrifices de milliers d'hommes et de femmes qui ont osé dire non à l'autocratie, au péril de leurs vies.

D'emblée, il convient de reconnaître que l'avènement du multipartisme a été source d'espoir pour la quasi-totalité des démocrates épris de liberté, en ce début de la décennie 1990. L'espoir est venu du fait qu'on a effectivement assisté à la libéralisation de l'espace politique dont le monopole fut détenu, trois décennies durant, par des partis uniques ouvertement liberticides, opposés à toute forme de contradiction et de débat. Ainsi a-t-on assisté sur la scène politique à la naissance de plusieurs partis d'opposition, aux idéologies diverses et variées. Pour une fois, le lexique politique africain s'enrichissait des vocables comme « partis de droite », « partis de gauche », « centristes », « libéraux », « socio-démocrates », « communistes », etc., tous empruntés à la philosophie politique occidentale.

Loin de simples professions de foi, le multipartisme, en Côte d'Ivoire, demeure une réalité en cette année 1990, où dès le 30 Avril, et sur instruction du Bureau politique du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), le gouvernement procède à la légalisation des partis politiques ayant préalablement déposé leurs statuts. Un mois plus tard, soit le 31 Mai 1990, on assiste à la délivrance des premiers récépissés de déclaration. C'est ainsi qu'aux partis politiques sortis de clandestinité: Front Populaire Ivoirien (FPI), Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), Parti Socialiste Ivoirien (PSI), Union des Socio-Démocrates (USD), s'ajoutent des dizaines d'autres partis, au point où, en l'espace de deux années, soit de 1990 à 1992, on assiste à la naissance de 40 partis politiques. (G. N. Adjo, 2004, p. 225). Une page nouvelle venait ainsi de s'écrire dans l'histoire politique de la Côte d'Ivoire.

En outre, la liberté d'opinion et d'expression se trouve consacrée à travers la parution d'une multitude de journaux de presse, adossés pour la plupart aux partis politiques nouvellement constitués, et dont ils devenaient désormais les porte-voix. Pour une fois, les Ivoiriens allaient avoir des visions variées des événements, abreuvés qu'ils ont été, trois décennies durant, à la source des journaux relevant du parti unique: *Fraternité Matin*, *Fraternité Hebdo*, pour ne citer que ceux-là.

Entre autres symboles forts de l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire, nous pouvons citer la disparition du drapeau du PDCI-RDA aux côtés du drapeau national, la fin de l'imposition de la carte du parti unique d'alors à tout citoyen majeur, la liberté syndicale, etc.

Restons cependant lucides avec G. N. Adjo (2004, p. 230) pour reconnaître que

le multipartisme caractéristique de la démocratie et porteur de beaucoup d'espoirs est dénaturé dans son application, dans son exécution, dans les États africains en général et en particulier en Côte d'Ivoire. L'application de l'arbitraire politique résultant du totalitarisme fait naître un ensemble de conflits au mépris des droits de l'homme et au mépris du règne de la loi républicaine.

Il apparaît, à la lumière de tels propos, que le multipartisme n'a toujours pas engendré la liberté qu'il était censé procurer. Un tel constat révèle ses limites, pour montrer que la

démocratie, dans son effectuation, dans sa réalisation effective, est toujours en butte à nombre d'obstacles qui constituent autant d'entraves à la liberté. On ne peut alors s'empêcher de relever ce pronostic quelque peu pessimiste de P. J. Hountondji (1990, p. 67): « Voici des années que souffle sur l'Afrique le vent de la démocratisation. On le prenait pour un ouragan irrésistible, mais seul le recul du temps oblige à être plus nuancé ». Hountondji nous en appelle à plus de réalisme. Car passées les clameurs, passés les moments d'hystérie et de rêves les plus fous, quant au devenir des nations africaines, dès l'avènement de la démocratie, une saine appréciation de la scène politique africaine ne saurait nous dispenser de faire le constat d'un demi-échec du processus de démocratisation de l'Afrique.

Les plus indulgents ne manqueront pas de rétorquer qu'un tel constat est plutôt hâtif. Et aux autres d'ajouter que les grandes nations démocratiques, que ce soient les États-Unis, la France ou encore l'Indonésie (troisième démocratie du monde) n'ont pas bâti leur réputation du jour au lendemain. Il leur aura fallu des décennies d'atermoiements pour y arriver. Alors à E. Fottorino et al. (1992, p. 29) d'approuver: « Bien sûr, elle prendra du temps, l'installation de la liberté. L'Europe a mis deux siècles pour bâtir cette démocratie qu'elle donne fièrement en exemple au monde. L'Afrique en ce domaine, vient de loin ». À la décharge du continent noir, nous ne pouvons manquer de mettre en avant la patience.

L'interpellation de Hountondji, plus haut citée, ne pourra être comprise qu'à la lumière d'un certain nombre de difficultés qui entravent le processus de démocratisation en Afrique. Toute évaluation supposant un ensemble de critères, il nous faut regarder de plus près cette observation de J. Ki-Zerbo (2003, p. 69) pour qui « les principales références de la démocratie sont la participation maximale des différentes catégories de la population, la limitation et le partage du pouvoir ainsi que la solidarité. Ces références sont universelles ».

Passer la démocratie en Afrique au crible de la critique, c'est soulever les interrogations suivantes : les différentes catégories de la population africaine ont-elles une part dans la gestion de leurs différents États? Qu'en est-il de la limitation du pouvoir? Ce pouvoir est-il également partagé? La solidarité existe-t-elle en Afrique ou n'est-elle qu'un vain mot? Ces interrogations qui en cachent bien d'autres, pourront certainement, donner une idée de l'état de la démocratisation de l'Afrique.

L'exigence de solidarité, formulée par Ki-Zerbo, n'est pour l'heure qu'un vœu pieux. Les classes moyennes, préoccupées par leurs intérêts propres, ne se soucient nullement du sort des classes les plus défavorisées. Elles ne se sentent nullement préoccupées par la redistribution des richesses. Environnement socio-économique difficile, marginalisation des classes moyennes, autant dire que les maux du processus démocratique en Afrique subsistent depuis son éclosion, et sont loin de s'effriter. Toutes choses qui handicapent lourdement l'aspiration des peuples d'Afrique à la démocratie, et partant, à la liberté.

C'est au niveau de la question de l'alternance qu'il faut situer l'une des difficultés majeures de la démocratisation en Afrique. D'une manière ou d'une autre, se trouve reproduit le schéma du parti unique, quant à la limitation et au partage du pouvoir. La grande masse des populations qui battirent le pavé, à Abidjan, à Bamako ou encore dans bien d'autres capitales africaines, en 1990, exprimaient ouvertement leur désir de voir s'effacer du paysage

politique ces Chefs d'État dont l'image et la silhouette auront meublé leur vie d'enfant, d'adolescent, de jeune et d'adulte. C'était donc la soif d'alternance, la soif de changement - changement d'homme surtout-au-delà du système dont on souhaitait ardemment l'effondrement qui a suscité tant de débauche d'énergie. Malheureusement, « dans plusieurs pays, la conférence nationale a essuyé un échec lamentable. 'Échec' désigne ici la situation où l'alternance souhaitée n'a pas eu lieu, et où le même pouvoir reste en place et continue d'imposer sa loi au-delà de l'explosion verbale et du grand déroulement collectif ». (P. J. Hountondji, 1999, p. 67).

Dans le contexte du multipartisme, l'alternance politique tarde donc à être effective. L'opposition, dans bien des cas, se trouve muselée. Le pouvoir continue d'entretenir des réflexes de parti unique au sens où il se dresse de tout son séant contre toute forme de contradiction et de critique. Aux lieu et place d'un débat d'idées, censé constituer le baromètre par lequel l'opinion peut être amenée à apprécier l'action du pouvoir, l'on assiste au contraire à l'intimidation de l'opposition. Les stratégies adoptées vont du débauchage de ses principaux cadres à leur répression: arrestations arbitraires, licenciements, affectations fantaisistes à des postes, etc. Le but inavoué est de les réduire au silence en les maintenant constamment dans un climat de terreur.

La création en Côte d'Ivoire du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) s'inscrit dans la volonté affichée du pouvoir, non seulement de s'accaparer l'espace politique, mais aussi et surtout d'assurer sa pérennité, en foulant aux pieds les règles élémentaires du jeu démocratique. Cette volonté de conserver le pouvoir, sur plusieurs décennies, n'a de cesse de transparaître dans les discours officiels. La volonté de réduire l'opposition au silence, sinon de la réduire à sa plus simple expression, ne fait aucun mystère. Il ne se passe de jour sans que la presse inféodée au RHDP ne fasse état de ralliements de militants issus de l'opposition.

Il est clair, au regard de la marche de ce parti, des actions posées au quotidien, que son but avoué est de ressusciter le parti unique. Un tel état de fait met ouvertement en péril la liberté politique dans la mesure où le débat politique se trouve tronqué; quiconque se dressant contre ses agissements ne fait que s'exposer à son courroux. J.-R.-E. Éyénié Mba (2001, p. 74) souligne à ce propos que le système politique en Afrique « se présente comme un modèle inadéquat avec les principes libéraux. Plus précisément, il se réduit au simple fait d'organiser les élections et de reconnaître le multipartisme mais s'oppose en réalité au principe de renouvellement de la classe politique au pouvoir, c'est-à-dire l'alternance politique ».

L'une des constantes du multipartisme, disions-nous, réside dans la liberté d'expression. En ce sens, la démocratie « ne peut véritablement s'exercer sans la distribution de la parole, sans la diversité des opinions ». (S. Diakité, 2014, p. 57). Pourtant, la presse ne saurait échapper à cette atmosphère faite d'oppression et de répression. S'intéressant de plus près à la question de la liberté de la presse en Côte d'Ivoire, depuis l'avènement du multipartisme, C. Gnonzion propose une analyse, on ne peut, plus réaliste. Il fait état, d'un côté, de cette liberté de la presse, proclamée par les lois et les discours officiels, et de l'autre, de son application concrète qui, pour l'essentiel, constitue l'histoire de restrictions, de privations. De façon

concrète, il met en évidence la reconnaissance juridique de la liberté de la presse, au regard de la Constitution de 2016, de même que dans les discours politiques. Il ne s'agit pas en soi d'une innovation majeure d'autant plus que toutes les dispositions légales antérieures ont toujours fait mention d'une telle liberté. Mais cette liberté est en réalité soumise à des contrôles et à des contraintes, à travers l'institution de « délits de presse, une façon pour le législateur ivoirien, de se prémunir contre d'éventuels abus de liberté de la presse qui pourraient émaner de certains journalistes ». (C. Gnonzion, 2018, p. 111).

Dans son application, la loi portant régime juridique de la presse a bien souvent servi de prétexte à la restriction de la liberté d'expression. Il est fait état, à ce propos, de l'emprisonnement de plusieurs journalistes pour divers délits de presse, notamment dans les premières années du multipartisme, c'est-à-dire dans la période allant de 1991 à 1995. (C. Gnonzion, 2018, p. 111). Même si on déplore de moins en moins de telles situations, il n'en demeure pas moins que la volonté de museler la presse est d'actualité, au regard d'un projet de loi de 2017 jugé liberticide. (C. Gnonzion, 2018, p. 117).

La question de la restriction de la liberté de la presse ne concerne pas que la presse de l'opposition. Les médias d'État non plus ne sauraient y échapper. Ils ne sont en réalité que les porte-voix du pouvoir auquel ils accordent une large place, en dehors de toute voix discordante, de toute critique. Comment peut-il en être autrement quand on sait qu'à la tête de ces médias ne sont placés que des hommes du régime, des militants du parti au pouvoir ? Finalement les médias d'État ne sont autre que des organes de propagande aux mains du pouvoir, quand l'opposition y est en permanence censurée, n'y accédant qu'accessoirement, à travers des temps d'antenne limités.

L'avènement du multipartisme était apparu comme la panacée, censée combattre les maux de plus de trois décennies de parti unique. Malheureusement, nous ne pouvons constater avec P. J. Hountondji (1999, p. 67) que « la démocratisation, loin d'avoir résolu, comme par magie, tous les problèmes, fonctionne au contraire comme un révélateur des immenses problèmes politiques, économiques, sociaux, culturels, et autres jusque-là inaperçus ou occultés par l'autoritarisme ambiant ».

Dans le contexte de notre réflexion, il s'agit de comprendre que si la quête de la liberté a conduit les Ivoiriens à réclamer de tous leurs vœux le multipartisme, il reste cependant à souligner que celui-ci n'a pas pour autant engendré une véritable démocratie censée répondre à leurs attentes. Comme quoi, le printemps de la liberté tarde à apparaître. Comment parvenir, dans ces conditions, à faire coïncider multipartisme et liberté ?

3. Pour une liberté effective à l'ère du multipartisme

C'est Hegel qui nous invitait à faire de la philosophie une affaire sérieuse, face au constat de sa dégradation du fait du mauvais usage qu'en font les hommes. De la même manière, il nous faut faire de la politique une affaire sérieuse, à l'ère du multipartisme, afin qu'émerge une véritable culture démocratique, fondement de la liberté.

Nous sommes enclins, de tout temps, à rendre le pouvoir responsable des violations répétées des libertés et des droits de l'homme. Pour la restauration de la liberté, et pour lui

assurer sa pérennité, il convient d'interpeller, à la fois, le pouvoir, l'opposition et la société civile. Il s'agit de montrer que pour la promotion de la liberté, à l'ère du multipartisme, les responsabilités se trouvent partagées.

La condition de concrétisation et de réalisation de la liberté, à l'ère du multipartisme, passe inévitablement par la consolidation, l'enracinement de la démocratie. Une telle action suppose comme l'une de ses exigences fondamentales une nécessaire culture politique. Car il n'y a qu'en Afrique que les professions spontanées ont pignon sur rue, où on demeure le plus souvent convaincu qu'aucune formation, qu'aucun apprentissage ne sont nécessaires pour l'exercice de tel ou tel métier, la politique y compris. Comme conséquence, ce sont les tâtonnements, les errements sans résultats probants et apparents. Il convient donc, en toute logique, d'insister sur la nécessité de la formation, de l'apprentissage, aux fins d'acquérir une culture politique nécessaire au service des populations.

En effet, selon M. S. Diop (2008, p. 18): « Souvent, les dirigeants africains accèdent au pouvoir sans projet politique... incapables de répondre aux doléances des populations ». Cette remarque, des plus pertinentes, met en relief l'inculture politique de la plupart des dirigeants sur le continent. Une telle situation ne peut qu'engendrer l'amateurisme dans la gestion des affaires de l'État. Car l'absence de projet politique, préjudiciable au bien-être des populations, dénote d'un manque de préparation à la gestion de la chose publique.

Dans ces conditions, le pouvoir ne peut être amené à exercer efficacement son action, en vue de la promotion de la liberté et des droits de l'homme que lorsqu'il aura au préalable compris le sens même de sa mission : le service de l'intérêt général, en faisant de la question de la défense de la liberté et des droits de l'homme sa préoccupation fondamentale, sa mission première. Mais pour y parvenir, il faut, au préalable, comprendre que la liberté constitue l'essence inaliénable de l'homme. Une telle compréhension exige une nécessaire élévation intellectuelle, c'est-à-dire une instruction nécessaire à la maîtrise des principes fondamentaux de l'existence.

Malheureusement, nous sommes coutumiers, en Côte d'Ivoire, du coup d'État militaire de 1999 à la crise militaro-politique de 2002, de l'intrusion sur la scène politique d'hommes et de femmes dont le curriculum vitae se trouve, bien souvent, dépourvu d'un réel cursus scolaire, et sans la moindre expérience professionnelle. Celle-ci ne débute véritablement qu'avec leur accession aux appareils de l'État. La rébellion de 2002 nous a offert ce triste spectacle d'hommes politiques dont le seul mérite est d'avoir pris les armes, incapables le plus souvent de manier la mangue de Molière. On ne peut donc s'étonner, dans ces conditions, des attermoissements que nous avons connus dans la résolution de la crise dont les stigmates sont encore visibles. On ne peut donc s'étonner, dans ces conditions, des multiples entorses aux libertés et droits de l'homme. Pour tout dire, la liberté ne saurait connaître une aventure heureuse tant que les hommes du pouvoir n'en auront compris ni le sens ni la nécessité.

L'opposition non plus ne saurait être en marge. Sa tâche est d'autant plus grande que c'est à elle qu'il appartient d'interpeller en permanence le pouvoir sur la nécessité d'assurer aux citoyens les libertés fondamentales. Plutôt que de sombrer dans la contestation servile,

plutôt que de vouloir coûte que coûte accéder au pouvoir, il lui appartient de jouer constamment un rôle de veille. Car en réalité, l'opposition, au lieu d'être l'anti-pouvoir, se doit, au contraire, d'être l'autre du pouvoir. Être l'autre du pouvoir, c'est constamment montrer au pouvoir ses limites, c'est lui faire comprendre que l'écosystème politique ne saurait être une jungle comparable à l'état de nature hobbesien, mais un espace fait de contradictions enrichissantes et de critiques constructives. Au final, pour M. Sadoun (2004, p. 16): « L'opposition n'est pas destinée à empêcher le gouvernement d'agir, mais de mal agir et de le sanctionner une fois qu'il a mal agi ». C'est donc dans une synergie d'actions que pouvoir et opposition peuvent parvenir à la promotion de la liberté à l'ère du multipartisme.

Mais, pour P. J. Hountondji (1999, pp. 68-69): « Les nouveaux principes ne seront respectés que s'ils s'enracinent progressivement dans la culture collective, s'ils sont pris en charge et défendus par la société civile elle-même. (...). Là-bas, dans les vieilles démocraties, l'opinion publique sanctionne et dissuade les dirigeants d'abuser de leur pouvoir ». La responsabilité de la société civile est d'autant plus grande car c'est à elle qu'il appartient de contrôler et de réguler l'action du pouvoir politique. Il lui faut, pour y parvenir, interpellier en permanence le pouvoir quant au respect des grands principes de l'existence et conformément aux dispositions légales, d'autant plus qu'elle « se dit être située en marge des logiques de conquêtes du pouvoir » (Y.-E. Kouassi, 2014, p. 124). Car le but visé n'est autre que le respect des droits de l'homme et la promotion de la liberté, dans un contexte multipartisan.

Conclusion

La quête de la liberté, à travers la fin de l'autoritarisme, caractéristique du parti unique, a conduit au multipartisme. Censé garantir la liberté, le multipartisme est bien souvent en butte à des difficultés qui mettent à mal l'existence même de la liberté. Ceci témoigne des attermoissements de la démocratie, en Afrique au Sud du Sahara en général et en Côte d'Ivoire en particulier. La presse non plus ne saurait échapper à cette atmosphère délétère. C'est pourquoi pour l'effectivité de la liberté à l'ère du multipartisme, s'impose l'exigence d'une culture politique tant au niveau du pouvoir que de l'opposition, non sans souligner la part prépondérante que se doit de prendre la société civile. En définitive, il nous faut reconnaître que la liberté ne peut s'actualiser, à l'ère du multipartisme, qu'à travers la prise en compte des principes fondamentaux de l'existence. Toutefois, « il reste encore beaucoup à faire. Il nous faut seulement ne jamais oublier que l'avancée vers la démocratie dépend plus du comportement et des luttes de l'opposition que des faits et gestes du parti au pouvoir. Il reste encore beaucoup à faire ». (L. Gbagbo, 1991, p. 15). La liberté est à ce prix.

Bibliographie

- ADJO Guebi Noël, 2004, « Relecture relative aux forces politiques et à l'enjeu démocratique en Côte d'Ivoire », *Revue du CAMES – Série B*, vol. 006, n^o 1-2, pp. 223-232.
- BAILLY Diegou, 1995, *La réinstauration du Multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, L'Harmattan.
- BOHANNAN Paul & CURTIN Philip, 1973, *L'Afrique et les Africains*, Paris, Les Éditions

Inter-Nationales.

- BOUQUET Christian, 2007, « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire », *L'Espace politique* [En ligne], n° 3, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/894>; DOI : 10.4000/espacepolitique.894, consulté le 29 janvier 2020 à 17 h 05 mn.
- DIAKITÉ Samba, 2014, *Politiques africaines et identités – Des liaisons dangereuses*, Saguenay, Les Éditions Différance Pérenne.
- DIOP Momar Sohkna, 2008, *Quelles alternatives pour l'Afrique ? Intégration – Développement*, Paris, L'Harmattan.
- EYÉNÉ MBA Jean-Rodrigue-Elisée, 2001, *Démocratie et développement – Essai sur la refondation politique*, Paris, L'Harmattan.
- FOTTORINO Eric et al., 1992, *Besoin d'Afrique*, Abidjan, Nouvelles Éditions Ivoiriennes & Fayard.
- GBAGBO Laurent, 1991, *Côte d'Ivoire – Agir pour les libertés*, Paris, L'Harmattan.
- GNONZION Célestin, 2018, « Régimes politiques et liberté de la presse en Côte d'Ivoire: une approche descriptive du multipartisme à la troisième république », *Revue de Littérature et d'Esthétique Négro-Africaines*, vol. 3, n°18, pp. 105-119.
- HOUNTONDJI Paulin J., 1990, « La démocratie aujourd'hui », *Afrique 2000 - Revue de politique internationale*, n° 1, pp. 61-62.
- HOUNTONDJI Paulin J., 1999, « Violence et langage : problèmes du passage à la démocratie », *Revue Africaine de Sociologie*, vol. 3, n° 1, pp. 56-74.
- KAKÉ Ibrahima Baba, 1987, *Sékou Touré, le héros et le tyran*, Paris, Groupe Jeune Afrique.
- KI-ZERBO Joseph, 2003, *À quand l'Afrique? – Entretien avec René Holenstein*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- KONATÉ Yacouba, 2002, « Génération zouglou », *Cahiers d'études africaines*, n°168, pp. 777-796.
- KOUASSI Yao-Edmond, 2014, *Colonisations et société civile en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- N'GUESSAN Kouamé, 2015, « Une réflexion récente en Côte d'Ivoire sur le multipartisme et l'ethnisation de la vie politique : faut-il regretter le parti unique ? », *Pouvoirs anciens, pouvoirs modernes de l'Afrique d'aujourd'hui*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 169-194.
- SADOUN Marc, 2004, « Opposition et démocratie », *Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 108, pp. 5-22.
- SIRIEX Paul-Henri, 1986, *Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine*, Abidjan, Les

Nouvelles Éditions Africaines, Paris, Éditions Nathan.

TEDGA Paul John Marc, 1991, *Ouverture démocratique en Afrique noire ?*, Paris, L'Harmattan.